

Tennis Sporting Club Mazanais

FICHE D'ADHESION




SAISON 2024



NOM : *

Prénom : * Date de Naissance : *

Adresse : * C.P: Ville

 : *  * 

Mail : *

Personne à contacter :

Certificat Médical ou Attest OBLIGATOIRE

Formules de cours et cotisations

ADULTES

Cotisations Adultes compris licence & badge

- Adulte = 140 euros Entraînement groupe Compétition = 90 euros
- Couple = 240 euros
- Adulte non licencié au club = 110 euros (Copie de la licence obligatoire)

Cours Adultes débutant et perfectionnement

- 1h de cours par semaine (25 séances 4 à 6 personnes maxi) contacter Thierry 06 24 51 54 01

ECOLE DE TENNIS

Enfants de 5 à 7 ans

- Mini Tennis (1h par semaine) = 160 euros

Enfants de 8 à 18 ans

- 1h de cours par semaine = 170 Euros 2x1h de cours par semaine = 310 euros
- 1h30 de cours par semaine = 230 Euros 2 x 1h30 de cours par semaine = 400 euros

* **Mention obligatoire**  Remise de 10 euros sur la cotisation à partir du 2^{ème} enfant inscrit

Pièces à fournir avec la fiche adhérent :

- **Attestation QS-Sport pour les mineurs**
- **Règlement par chèque (3 maxi sur 3 mois)**
- **Toute inscription et licence ne seront validées qu'à réception du paiement et certificat médical**

SIGNATURE

SAISIE PAYE CHQ ESP

Cadre réservé à l'administration Ne rien cocher

TOURNEZ LA PAGE SVP



Autorise le club pour sa communication interne et/ou externe à capter et utiliser, pour la saison mon image et/ou mon nom et prénom, et/ou ma voix et cela sur tout type de support (notamment mais non limitativement sur tout support digital, tel que site internet du club, etc, et/ou support papier, tels que newsletter ou affiches, etc) J'autorise le club à utiliser de la même sorte, ci-avant visé mon/mes enfants mineurs. SIGNATURE :

Reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, avoir été informé et avoir pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence

Reconnais avoir été averti de l'intérêt de de souscrire des garanties complémentaires (notamment proposées par la FFT) afin de bénéficier d'une meilleure garantie en cas de dommage

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : LES MEMBRES ET LES COTISATIONS

- Seuls sont membres du club les personnes étant à jour de leur cotisation annuelle.
- La cotisation annuelle est valable du 1^{er} Octobre au 30 Septembre de chaque année.
- Le montant de la cotisation annuelle est révisé chaque année et soumis à l'approbation de l'assemblée générale.
- **Un badge d'accès aux courts est confié à chaque personne ayant acquittée sa cotisation et en faisant la demande.** Celle-ci sera à restituer en cas de départ du club, ou de non réinscription. Sur demande du club lors du remplacement de celui-ci. Ce badge doit pouvoir être présenté à toute requête des membres du bureau ou de toute personne mandatée.
- Le badge est personnel. Le prêt à un autre membre et à fortiori à une personne non membre du club est rigoureusement proscrit.
- Le non-respect de ces consignes peut entraîner une radiation temporaire de l'adhérent. Elle pourra être définitive en cas de récidive.

ARTICLE 2 : LICENCE ET ASSURANCE

- Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Tennis.
- Le licencié devra télécharger sa licence à partir de son espace licencié en s'inscrivant au préalable sur le site de la FFT rubrique « TEN'UP » **ATTENTION le licencié reconnaît avoir son certificat médical valide pour la saison**
- Les licenciés bénéficient à ce titre d'une assurance les couvrant lors d'un accident.
- Cette assurance agit :
 - En individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis y compris au cours de déplacements, animations pour le compte du club.
 - En responsabilité civile vis-à-vis des tiers lorsque le licencié est l'auteur du dommage.
- Le licencié peut souscrire des garanties supplémentaires s'il le souhaite.

ARTICLE 3 : ACCES AUX COURTS DE TENNIS

ACCES GENERAL

- Les courts de tennis sont ouverts 7 jours / 7 de 7h00 à 22h00
- **L'accès aux courts est réservé aux membres du club, licenciés en possession de leur carte de membre.** Sauf autorisation expresse d'un des membres du bureau. 5 invitations avec joueur licencié possibles par an.

LE REGLEMENT COMPLET EST CONSULTABLE AU TABLEAU D'AFFICHAGE DU CLUB HOUSE

ACCEPTATION : Mazan le :

Signature :